



Paris, le 04 décembre 2017

Concertation sur la réforme du lycée et du baccalauréat

Le Bac EPS que défend le SNEP-FSU

Deux principes :

- Doter chacun et chacune d'une culture physique, sportive et artistique implique une formation obligatoire pour tous et toutes de la seconde à la terminale avec des épreuves en CCF en classe de terminale, comme dans la voie professionnelle.
- La création de voies de réussite et d'approfondissement dans le champ de la culture physique sportive et artistique (APSA).

Une formation obligatoire tout au long du cursus

Le SNEP-FSU défend la formation en EPS obligatoire pour tous et toutes, au plus haut niveau horaire possible (l'horaire actuel est de 2 heures hebdomadaires). Dans un premier temps un horaire de trois heures permettrait 2 séances hebdomadaires qui rythmeraient favorablement la semaine des lycéen.nes de la seconde à la terminale.

L'obligation de la formation sur l'ensemble du cursus lycéen est un incontournable. Une épreuve anticipée en classe de première pour rendre l'EPS en terminale optionnelle est inconcevable et introduirait une rupture dans la pratique des élèves alors que l'accès aux niveaux attendus par les programmes, les acquisitions culturelles nécessaires pour être physiquement éduqués nécessitent a minima 3 années de travail.

Par ailleurs, toutes les études montrent que la disparition de l'obligation a pour conséquence un abaissement significatif et alarmant de la pratique physique.

Pour près de 60% des jeunes lycéen.nes, la seule activité physique pratiquée se fait dans le cadre de l'obligation scolaire. A 18 ans, les jeunes ne sont plus que 42% à être inscrit.es dans une association sportive.

Le décrochage de la pratique des activités sportives est plus marqué chez les filles.

Il existe de plus un gradient socio-économique qui implique un niveau de pratique moins important dans les milieux les moins favorisés.

Selon Santé publique France, seules 30% des jeunes filles ont un niveau de pratique moyen ou élevé alors que les garçons atteignent 50%.

La fédération française de cardiologie alerte par les résultats de son enquête : en 40 ans, les capacités physiques des jeunes ont diminué de 25%, confirmant toutes les études signalant le manque d'activité physique et les problèmes de santé que cela entraîne.

Une étude épistémologique concernant 10 villes européennes et menée par le CHU de Lille montre que les jeunes pratiquant une activité physique ou sportive sont capables de plus d'attention et de concentration.

Trois épreuves terminales en fin de cycle d'apprentissage, c'est-à-dire en CCF, en classe de terminale.

Le SNEP-FSU demande le maintien du contrôle en cours de formation (CCF), très différent du contrôle continu, pour l'évaluation :

- Ce dispositif n'est pas une question idéologique, mais une réponse didactique à la question de l'évaluation en EPS. Le CCF est venu après 20 ans de réflexion, il est pertinent au regard des modalités de travail par cycle.
- Les épreuves ont donc lieu en fin de cycle d'apprentissage.
- La coévaluation augmente l'objectivité avec un enseignant d'EPS extérieur à la classe.
- Le contenu des épreuves et leurs conditions de passation sont définis dans le cadre de référentiels nationaux. Les savoirs et pratiques que les élèves doivent maîtriser en fin de cursus sont énoncés, les repères et conditions de passation des épreuves sont fixés et identiques pour tous les établissements quelle que soit leur situation géographique, ce qui préserve la dimension nationale de l'examen.
- L'harmonisation doit être un outil permettant une photographie des résultats sur l'ensemble du territoire et doit dépasser les seules régulations « en aval » réduites à des péréquations statistiques pour envisager des régulations du point de vue des exigences, des barèmes, des programmes.

Le CCF n'est donc pas un contrôle continu, mais une épreuve de fin de cycle de travail. Il n'est pas forcément transférable pour les autres disciplines.

Pour l'ensemble du Bac, nous défendons :

- Le caractère national de l'examen, premier diplôme universitaire,
- L'organisation du Bac autour d'épreuves terminales. Un certificat de fin d'étude local et/ou livret de compétences ne peuvent se substituer aux épreuves terminales.
- Un CCF peut être organisé quand cela est justifié par la spécificité disciplinaire (EPS).
- Toutes les disciplines enseignées doivent être évaluées et le poids de chacune doit être équilibré à l'examen (coefficient).
- Des indemnités pour examen (notamment pour la co-évaluation en EPS) qui ne soient pas renvoyées à des appréciations locales
- Le droit à la pondération pour tous les enseignants (enseignants d'EPS et PLP compris) exerçant dans les classes à examen.

La création de voies de réussite et d'approfondissement au Bac

Aujourd'hui, les options de complément et facultatives ne sont pas assez valorisées et ne concernent encore que trop peu d'élèves car trop peu développées sur l'ensemble du territoire : 0,53% d'élèves pour l'option de complément, 3,3% d'élèves pour l'option facultative EPS en CCF et 8,26% en ponctuel (ce qui signifie que cette option prend en compte majoritairement des enseignements effectués en dehors de l'école) avec à peine 30% de filles concernées.

De plus elles ne sont pas assez valorisées à l'examen et ne permettent pas vraiment de reconnaître et confirmer la maîtrise de pratiques et de connaissances pour une éventuelle poursuite d'études ou de professionnalisation dans le vaste champ des APSA.

Ce champ est en expansion dans la société et continuera à se développer de façon durable. Il est logique que la formation des jeunes, y compris dans la perspective d'y exercer un métier, soit de la meilleure qualité possible : c'est un investissement nécessaire et même impératif pour un secteur qui génère une part de PIB en expansion.

Dans cette perspective, le SNEP-FSU défend l'idée de la valorisation et le développement d'un enseignement spécifique pourvu d'un coefficient élevé au baccalauréat qui validerait les acquisitions culturelles attendues à ce niveau de diplôme. C'est même inconcevable que cette revendication que nous portons depuis longtemps n'ait pas encore été satisfaite : peut-on sérieusement faire une campagne médiatique pour les JOP 2024 en proclamant vouloir faire de chacun-e un-e sportif-ve et ne pas prendre les mesures nécessaires à l'Ecole ?